28e ANNEE N° 2316 — PARAIT LE SAMEDI — 2 MARS 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

FINANCES RÉPUBLICAINES

M. Klotz prononçait récemment un discours où il rappelait, en termes excellents, les principes directeurs de notre politique financière républicaine.

C'est d'abord, et avant tout, le principe de justice fiscale. L'impôt sur le revenu, réalisé avec prudence, avec tous les tempéramments nécessaires, mais aussi selon une équité rigoureuse et une sage progression, reste à l'ordre du jour de la démocratie, comme la plus urgente, la plus essentielle des réformes.

M. Klotz a d'ailleurs exprimé fort éloquemment aussi la nécessité de ne point dépasser, en matière d'impôts, une certaine limite au-delà de laquelle on risquait de tarir les sources vives de la richesse nationale. Et il a montré à nouveau la liaison, souvent signalée ici même, de l'équilibre budgétaire avec la prospérité générale d'un pays.

Si nous voulons avoir les ressources indispensables à l'application des grandes réformes sociales ce n'est pas à des taxes nouvelles, ni à l'emprunt, qu'il faut les demander. C'est à un développement méthodique de notre outillage économique, prélude de notre essor industriel et commercial, et des plus-values qui doivent accroître automatiquement le rendement de l'impôt.

M. Klotz a fait justement remarquer enfin que, dans le même ordre d'idées, une mesure complémentaire s'impose. C'est celle qui tendrait à instituer une protection efficace de l'épargne française, élément essentiel de la richesse nationale, au moyen de sanctions rigoureuses contre ceux qui la détournent vers des placement fictifs. Et, avec une belle véhémence, le ministre a dénoncé le péril, tout en faisant l'apologie du commerce, de l'industrie, de la finance *honnêtes*, bases de l'action nationale.

Nous nous félicitons d'avoir entendu exposer, avec tant d'autorité et de talent, des manières de voir qui sont les nôtres, et des idées que nous avons défendues si souvent dans les colonnes de notre journal. Le discours de M. Klotz est tout un programme : c'est le programme financier de la République. Nous sommes heureux de le recueillir de la bouche d'un homme qui aura, nous en sommes convaincus, toute l'énergie clairvoyante et l'habileté nécessaires pour le réaliser.

J. PERCHOT,
Sénateur des Basses-Alpes.

ECHOS & NOUVELLES

Bas suggestifs.

Le goût de l'excentrique nous possède de plus en plus. On essaie en ce moment, de lancer un bas de soie qui évoque les hardiesses du temps de Mme Tallien et de ses belles amies.

Imaginez un filet très lâche laissant tout voir des trésors d'une élégance et plantureuse anatomie, c'est le bas en question. Se trouvera t-il beaucoup de femmes pour l'oser porter ? Voilà la question.

Le tout n'est point de montrer ses jambes, mais de les montrer belles, ô modernes Phrynés.

* * *

L'Enseigne amusante.

Sur les fenêtres d'un premier étage, dans le faubourg Saint-Antoine, on lit cette inscription :

Mme X...
Sage femme de 1re classe

Et, immédiatement en dessous, à l'entresol ;

Confections d'enfants sur mesure.

* * *

L'émotion du Tambour

C'est un tout jeune tambour. A la dernière séance du Sénat, on l'avait commandé de service pour battre le ban d'honneur à l'arrivée du président, M. Antonin Dubost.

A l'heure dite, ce dernier fait son entrée ; le piquet rend les honneurs, mais de roulement point. Très ému, et d'ailleurs ne pouvant supposer que ce monsieur en simple habit noir soit le haut personnage, le « général » en quelque sorte, ayant droit aux honneurs du ban, notre tapin demeure bouche bée et baguettes immobiles.

On fut d'abord étonné, voire un peu inquiet, mais la bonne foi du petit tambour ne faisait pas de doute. Il n'ira pas à la salle de police.

Association amicale des Instituteurs et Institutrices des Basses-Alpes

Les membres de l'Association amicale des instituteurs et institutrices des Basses-Alpes, réunis en assemblée générale le 22 février, après avoir pris connaissance de l'affaire Paoli-Léger :

Considérant que le déplacement d'office infligé à Paoli, comme peine disciplinaire, est un abus de pouvoir ;

Considérant qu'en défendant un de leurs membres contre une illégalité, les associations corporatives remplissent un rôle qui leur a été reconnu par les pouvoirs publics, que ce rôle deviendrait illusoire si leurs mandataires n'avaient pas le droit de faire appel, au besoin, à l'opinion publique et au parlement contre une mesure illégale ;

Considérant d'autre part, que si l'instituteur Léger a été récemment censuré après un avis favorable du conseil départemental du Rhône, obtenu à la voix prépondérante du président, 7 membres du conseil contre 7 affirment que cet avis n'a pas été motivé conformément à la loi et que le procés verbal établi par l'administration est également inexact sur d'autres points importants ;

S'associent à la protestation des conseillers départementaux du Rhône ;

Protestent contre toute mesure restrictive du droit d'association ou des garanties disciplinaires accordées ;

Engagent la Fédération des Amicales et l'entente des C. D. à user de tous les moyens légaux en leur pouvoir, y compris la démission des C. D. pour l'obtenir ;

1° Le classement du déplacement d'office dans la série des peines disciplinaires, infligées après avis conforme des C. D. ;

2° Des modifications dans le fonctionnement et la composition du conseil dépaatemental ;

3° La reconnaissance formelle du droit d'intervention de nos groupements professionnels et le respect de la liberté d'opinion des instituteurs ;

Décident de communiquer le présent ordre du jour aux élus et à la presse.

Chronique Electorale

L'application de la R. P. au renouvellement du Conseil municipal ne produira son bienfaisant effet que si les aventuriers de la politique sont dans l'impossibilité de la faire servir à leurs fins personnelles.

C'est pourquoi il importe tout d'abord de les écarter de l'arène électorale au profit des citoyens qui ont assez d'esprit de sacrifice pour ne chercher dans les fonctions électives que la satisfaction de travailler au bien commun.

En sollicitant avec quelque empressement les individualités capables qui, jusqu'ici se sont désintéressées des fonctions municipales il ne sera peut-être pas trop malaisé de composer une liste qui réponde aux vœux des électeurs. Mais cette opération — on ne saurait trop s'en convaincre — ne sera judicieusement faite que si elle est subordonnée au respect du principe fondamental de la R. P.

Aussi, nul ne devrait avoir l'idée de contester à la municipalité sortante le droit de conserver un nombre de mandats qui correspondant à sa situation électorale et qui lui permette d'imprimer, en toutes circonstances, à l'administration municipale l'unité indispensable à son bon fonctionnement.

Sans vouloir ériger, en cette matière, une règle absolue, peut-être serait-il conforme à l'équité de lui réserver quinze mandats, les autres étant attribués aux divers groupements politiques de la manière suivante : quatre aux républicains modérés, deux aux socialistes, deux aux libéraux.

Mais, quelque soit le mode de répartition adopté, il est une condition de la R. P., que l'on ne saurait éluder si l'on désire véritablement faire l'essai du nouveau système électoral, c'est que les futurs édiles, sans distinction d'opinion, doivent figurer sur une même liste et recueillir les mêmes suffrages

La logique de la R. P. et l'intérêt des communes l'exigent également ; car si la R. P. nous fait un devoir d'assurer le respect des minorités contre la domination du nombre, l'intérêt des communes nous ordonne non moins vivement d'associer à l'administration municipale tous les talents et tous les mérites

X

Conseil Patriotique

Peuple, tu veux la France forte ?
Mets la politique à la porte ;
Par le travail, enrichis-toi,
Use du Congo comme un roi.

T.-V., au Savon national français.

Contes d'ou Carême et demi

en patois sisterounés

Aco si passave divendrès passa.

Lou TISTE rescountré lou POULITE souto la Barreto rouge, è après s'estré embrassa coumo dous cougourdos, lou TISTE digué ou POULITE din lou tueïou de l'oureïo : Escouto, as toujou ista un ami, un frèro, crèsi qué n'en siès toujou un ?

Lou POULITE sé redreissan su ses arpions è se crousan la man su la peïtrine (*geste Napoléon*). L'as dit POULITE, maï que ia d'espatatoire què mi fas tan dé chichis.

Lou TISTE levan lou dé vers lou ciel.— Via d'asé POULITE ès un sécré, crési mêmé un sécré d'Eta ; maï siès un frèro è amé tu lei secrés soun bèn garda.

Lou POULITE. — Maï coume devénès moun bravé ; un sécrè d'Etat, tu ! maï te prendriès ti pèr moussu Lepine !

Lou TISTE, *solennel*. — Escouto gran bavar. Couneissès lou Louison, l'homé à la Choise. E bé ès devengu un satiro.

Lou POULITE. — Maï qu'ouceou es aco un satiro,

Lou TISTE. — Mé coupés pas lou fiou, ti feras expliqua à ta frémo ; veici saqué sabou : L'aoutré souar èn fasèn sa rounde nostré garde campestré entendé èn passan ès Escurzinasses un bru insolite...

Lou POULITE. — Quès maï aco insolite, ès maï un satiro ?

Lou TISTE. — Si dès enca un mo me qué sou... alors aguen entendu aquéou bru insolite nousté garde-campestré se digué èn francès, «*c'est un anarchiste !*» è couréguè dè sa plus bello allura ché lou vesin d'en faço. Lou vésin revéié la vesino qué n'en fagué estan à soun chin é à toutès lei vésin d'acousta, è s'estèn toutès armas décidéroun d'anna s'y rendré conte de visu.

Lou POULITE. — Qu'ès maï aco de *visu*, a de plumes ou bèn de pèou aquel animaou ?

Lou TISTE, s'emballan. — Saras toujou un *muou* è té dirai la suito dissato qué ven.

(à ségré).

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni samedi à 8 h. 30 du soir en session ordinaire sous la présidence de M. Gasquet, maire. Dix conseillers assistent à la séance. M. Besaudun est élu secrétaire.

Après avoir adopté le procès verbal de la dernière séance, le Conseil dresse la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite ; vote à titre d'indication une somme de 100 francs comme subvention à un projet de réfection de la toiture de la Cathédrale, présenté par l'administration des Beaux Arts et s'élevant à la somme de 8.026 francs. Diverses demandes concernant l'agrandissement des rues et l'entretien de divers bâtiments sont renvoyées à la Commission des travaux. Une somme de 250 francs est votée au Comité des fêtes de la Mi-Carême. La séance est clôturée par l'admission de plusieurs personnes au bénéfice de la loi du 14 juillet 1905.

Retraites ouvrières et paysannes, — Au moment où le Sénat vient de fixer à 60 ans le droit à la retraite, il était intéressant de connaître la situation des inscriptions dans le département des Basses-Alpes. Nous nous sommes adressés à M. Braconnier, secrétaire général de la Préfecture, qui a la direction de cet important service des retraites.

Avec sa bonne grâce habituelle, M. Braconnier a bien voulu nous communiquer les

© VILLE DE SISTERON

chiffres suivants : assurés au 1r février 1912 : obligatoires, 7.276 ; facultatifs, 4.120. Total : 11.396. Liquidations de retraite, demandes transmises : obligatoires, 60 ; facultatifs, 102. Total : 162, Demandes notifiées aux intéressés, 98 ; demandes non complètes à transmettre, environ 40.

Le département des Basses-Alpes, malgré sa faible population, se classe vingt-huitième dans toute la France. Il devance ainsi nombre de départements plus peuplés et mieux favorisés au point de vue industriel et agricole.

Le temps en mars. — -- La météorologie du mois de Mars se manifestera par des courbes barométriques concaves avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie entre le 2 et le 5, entre le 9 et le 12, entre le 18 et le 20 entre le 25 et le 27.

Des tempêtes sur les côtes océaniques sont à craindre entre le 9 et le 12 ; entre le 18 et le 23, entre le 28 et le 31. Il est à craindre que des tremblements de terre se produisent dans la zone sismique entre le 24 mars et le 3 avril.

Société de Tir. — La Société de Tir et de préparation militaire LA DURANCE vient de constituer ainsi son bureau : Président, M. A. Clergue, vice présidents : MM. Delaye M. et Jean R. ; trésorier, M. Beaume ; secrétaire : Buès G. ; adjoint, M. Michel H. ; assesseurs : MM. Durbec, Marrou, Martel.

Les cours de préparation au brevet militaire commenceront le dimanche 3 mars et auront lieu régulièrement les dimanche, mercredi et jeudi sous la haute direction de M. le lieutenant Pichon avec le concours de divers instructeurs, gradés de l'active et de la réserve. Les jeunes gens qui désirent suivre ces cours n'ont qu'à se faire inscrire chez un des membres du bureau ou se présenter au fort dimanche 3 mars à 10 h. du matin.

Le stand de la 2me maisonnette va être remis en état et sera ouvert sous peu au public aux armes de guerre, fusils gras ou Lebel.

Casino-Cinéma. — Ce soir samedi, au Casino, le Cinéma LE RÊVE que tous les amateurs du beau, du comique et du sensationnel admirent depuis deux mois, donnera une brillante audition avec 13 numéros parmi lesquels nous mentionnerons *Le rival de Satan* grande féerie en couleurs, *Le rendez-vous* grande pièce dramatique, *La nourrice sèche* par l'ineffable Prince, le roi du rire et de la mime. Le numéro qui sera certainement suivi par le public a pour titre *Anna Karénine* du célèbre romancier russe Tolstoï, joué par les principaux artistes des théâtres Russes. Chacun voudra connaître les péripéties de cette grande pièce moderne.

Echo de nos fêtes de la Mi-Carême. — Le Carnaval s'est envolé dans un vaste éclat de rire, que provoqua le quadrille endiablé doublé de la farandole sensationnelle dansée aux accords d'un nouveau chant carnavalesque.

Et maintenant que nous avons tous été mis en appétit, que nos jambes ont commencé à se dégourdir, nous ne voulons pas nous arrêter en si bonne voie.

Nous voulons redanser ces quadrilles qui nous enlèvent, ces valses qui nous bercent, tandis qu'un œil noir nous regarde malicieusement sous le pittoresque loup.

Les ainés sauront montrer aux jeunes que leurs jarrets sont encore solides ; et les jeunes sauront prouver que le sang de leur père coule dans leur veine.

Où a dansé le père dansera bien l'enfant !

Et maintenant que chacun se mette à l'ouvrage. Déjà dans des coins retirés de sombres remises des échaffaudages s'élèvent, des voiturettes commencent à se dessiner, Phébus lui-même se met de la partie et presse les fleurs qui décoreront nos chars.

Le Comité adresse un pressant appel à tous ses collaborateurs et collaboratrices.

Des quêteurs passeront bientôt dans les divers quartiers de la ville, ils espèrent que le meilleur accueil leur sera réservé.

ETAT-CIVIL

du 24 février au 2 mars 1912

NAISSANCES

MARIAGES

DÉCÈS

Richaud Jean Michel, cultivateur, 62 ans, hospice.

Les Orres (H.-Alpes), 26 mai 1911. Une personne de ma famille a été guérie sur le conseil d'un ami, par les Pilules Suisses. C'est un remède précieux contre la constipation et ses conséquences. Meissirel. (Sig. lég.)

RELIGIEUSE donne secret pour guérir enfants urinant au lit
Écrire Maison Burot, No , Nantes.

Utile Précaution

A part les rhumes, toutes les affections des bronches tendent à devenir chroniques. Les bronchites, les pleurésies l'influenza, laissent des traces qui causent l'essoufflement l'oppression, l'asthme, le catarrhe. l'emphisème. On évite les complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras, ce merveilleux reméde qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris

à Vendre une VOITURE à quatre roues, avec capote en cuir, le tout en bon état. S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
Rue du Jalet
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

fixée au **Dimanche vingt-quatre mars** mil neuf-cent-douze, à **deux** heures de l'après-midi, à **MISON**, hameau des Armands, dans la salle de la Mairie.

De divers immeubles sis dans le terroir de Mison, appartenant à M. **Montvert** Marius.

LOTISSEMENT

PREMIER LOT

Terre labourable et pré au quartier des Calens, de 3 ares, numéro 127 section B. touchant Corréard et la route.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci . . . . . **100** francs.

DEUXIEME LOT

Terre au même quartier, de 4 ares, numéro 128 p. section B. touchant Armand Joseph et un béal.

Mise à prix : **Cent** francs.
ci. . . . . **100** francs.

TROISIEME LOT

Terre labourable et blâche, quartier du Camp de Rame, dite la Coste, d'une contenance d'un hectare environ, touchant Armand et Lieutier.

Mise à prix : **Deux-cents** francs
ci. . . . . **200** francs.

QUATRIEME LOT

Maison d'habition sise au hameau des Calens, composée de : cuisine, chambres, grenier à foin, loge à porc et cour, touchant Armand, le chemin et Corréard.

Mise à prix : **Cent cinquante** fr
ci. . . . . **150** francs

CINQUIEME LOT

Pré au quartier des Bellons, d'une contenance de 18 ares environ, touchant Silve, le chemin et Blanc François.

Mise à prix : **Huit-cents** francs
ci. . . . . **800** francs

SIXIEME LOT

Pré et labour au même quartier, d'environ 12 ares, touchant Silve et Corréard Désiré.

Mise à prix : **Quatre cents** fr.
ci . . . . . **400** francs.

SEPTIEME LOT

Terre labourable et vigne. au quartier de la Palud, d'une contenance cadastrale de 65 ares 90 centiares touchant le chemin d'Upaix, Vanhoucke, Bèche, Silve, Maurin et Garcin.

Mise à prix : **Douze-cents** francs
ci. . . . . **1200** francs.

HUITIEME LOT

Une **Blâche** au quartier de Bois Domenge, d'une contenance de un hectare environ, touchant Arnaud, Montvert et Corréard.

Mise à prix : **Deux-cents** fr.
ci. . . . . **200** francs

On peut traiter de gré à gré avant l'ouverture des enchères.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BOREL, chargé de la vente.

P. BOREL.

Etudes de Me Ch BONTOUX
Licencié en Droit, Avoué
à **Sisteron** (Basses-Alpes)
et de Me **Armand PUSTEL**
Notaire
à **Bayons** (Basses-Alpes)

VENTE
SUR
Baisse de Mise à Prix

Il sera procédé le **dimanche vingt-quatre mars** *mil neuf cent douze, à* **une** *heure après midi, à* **Turriers,** *dans la salle principale de la Mairie, par le ministère de* **Me PUSTEL,** *notaire à Bayons, à la*

Vente aux Enchères Publiques

sur baisse de mises à prix, des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de **Turriers.**

DÉSIGNATION
des Immeubles à Vendre

PREMIER LOT
3e lot des premières affiches

Une **maison d'habitation** dite « maison fermière », située au quartier de la *Placette*, et composée :

Au rez-de-chaussée : d'une vaste cuisine, cave derrière ;

Au premier étage : de deux chambres avec cabinet noir et écurie sur le côté gauche Au dessus se trouvent la maison d'école des filles et le prétoire de la justice de paix ;

Devant la maison, une aire portée au cadastre sous le numéro 724 de la section C., d'une contenance de 1 are, 3 centiares.

A droite de la maison un petit jardin porté au plan sous le numéro 717 de la section C., d'une contenance de 77 centiares.

Mise à prix : **Trois cents** francs.
ci. . . . . **300** francs.

DEUXIÈME LOT
9e lot des premières affiches

Une contenance de un hectare, 28 ares, à prendre sur la parcelle numéro 311 section C., de nature labour, sise au quartier de la *Charrière*, partie nord.

Mise à prix : **Sept cents cinquante** francs, ci. . . . . **750** fr.

TROISIEME LOT
10e lot des premières affiches

Une contenance de un hectare, 28 ares, à prendre sur la parcelle numéro 311 section C., désignée ci-dessus, partie sud.

Mise à prix : **Sept cents cinquante** francs, ci. . . . . **750** fr.

QUATRIEME LOT
16e lot des premières affiches

Une contenance de un hectare, 04 ares, à prendre sur la parcelle désignée au 11e lot des premières affiches, partie située à l'est du 15e lot des premières affiches.

Mise à prix : **Quatre cents** francs.
ci. . . . . **400** francs.

CINQUIEME LOT
17e lot des premières affiches

Une contenance de un hectare, 04 ares, à prendre sur la parcelle désignée au 11e lot des premières affiches, partie située à l'est du 16e lot (mêmes affiches). La parcelle numéro 333 C. de nature bruyière est de 9 ares, 50 centiares de superficie cadastrale, sise au même quartier de la *Charrière*.

Mise à prix : **Quatre cents** francs
ci. . . . . **400** francs.

SIXIÈME LOT
22e lot des premières affiches

Une contenance de 9 600 mètres carrés à prendre sur la parcelle 479 B. de nature labour, sise au quartier du *Lausarat*, partie sud.

Mise à prix : **Deux cents** francs.
ci. . . . . **200** francs.

SEPTIEME LOT
23e lot des premières affiches

Une contenance de un hectare, 64 ares, à prendre sur la parcelle 479 B., partie nord ;

Une parcelle de nature pré, située au même quartier du *Lauzarot* et portée au plan cadastral sous le numéro 478 B, d'une contenance de 9 ares, 70 centiares.

Mise à prix : **Quatre cents** francs ci. . . . . **400** francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de feu Monsieur François **Bucelle**, en son vivant, notaire, demeurant et domicilié à Turriers.

La vente est poursuivie à la requête : 1° de Madame Emilie **Bucelle**, veuve de Monsieur Joseph **Estardy**, demeurant et domiciliée à Seyne ; 2° de Madame Laurence **Barle**, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Adolphe **Laphond**, professeur au Collège, demeurant et domiciliés ensemble à Seyne ; 3° de Madame Madeleine **Barle**, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Adrien **Bonnet**, directeur des pépinières Richter, demeurant et domiciliés ensemble à Montpelier ; 4° de Monsieur **Barle** Auguste, actuellement soldat au 157me régiment d'infanterie en garnison à Fort-Tournoux ; 5° de Madame Marie Emilie **Massot**, sans profession, veuve de Monsieur François **Bucelle**, demeurant et domiciliée à Turriers, agissant tous en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire par acte au greffe du tribunal civil de Sisteron du **premier février** mil neuf cent onze, ayant tous pour avoué M. Charles **Bontoux**.

La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Sisteron, le **vingt sept février** mil neuf cent douze, enregistré, lequel ordonne qu'il sera procédé à la dite vente à **Turriers**, par le ministère de Me **Pustel**, notaire à Bayons.

Elle aura lieu aux clauses et condition du cahier des charges déposé aux minutes de Me Armand **Pustel** notaire à Bayons.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Pustel**, notaire à Bayons, dépositaire du cahier des charges ou à Me Charles **Bontoux**, avoué à Sisteron

Sisteron, le 28 février 1912.

C. BONTOUX.

Etude de Me Louis ROUBAUD
notaire à **Sisteron** (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques légales

Suivant contrat passé devant Me Louis **Roubaud** notaire à Sisteron le vingt-neuf Janvier mil-neuf-cent-douze, enregistré et transcrit.

Monsieur Baptistin **Bontoux**, limonadier, demeurant à Sisteron,

A vendu à Monsieur Valentin **Philip**, cultivateur, demeurant à Sisteron, une **maison**, sise dans l'enceinte de la ville de Sisteron, rue Porte-Sauve, composée de cave, écurie, diverses piéces, grenier à foin et dépendances, paraissant cadastrée section G. numéros 340/343.

Copie collationnée de ce contrat a été déposée au greffe du Tribunal civil de Sisteron et l'acte de dépôt dressé par le greffier sera signifié : 1° à Monsieur le Procureur de la République ;

2° à Madame Augusta, Marie **Clément**, sans profession, épouse dudit Monsieur Baptistin **Bontoux** demeurant et domiciliée avec lui.

La présente insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toutes hypothèques légales.

Pour extrait :
L. ROUBAUD.

Huile d'olive garantie pure à 1 fr 95 le kilog.
S'adresser chez M. Antonin REYNIER, 54 rue Droite, Sisteron.

On désire acheter une MAISON spacieuse dans le prix de 6 à 7000 francs. Faire offre au bureau du journal.

© VILLE DE SISTERON

ÉTUDE
de
Me Frédéric-Adrien **BERENGUIER**
Notaire à Aubignosc,
Canton de Volonne (Basses-Alpes)

PURGE
d'Hypothèques Légales

Suivant contrat passé devant Me **Berenguier**, notaire à Aubignosc, le **vingt janvier** mil neuf cent douze.

Monsieur **Imbert** Charles André Lucien, négociant, propriétaire, demeurant et domicilié à Peipin, a acquis de Monsieur **Imbert Siffroy**, propriétaire, demeurant et domicilié à Châteauneuf-Val-Saint-Donat :

1° Tout un **corps de bâtiment**, servant d'exploitation et de logement, contigü ou non contigü, terres cultivables ou non, situé sur le terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, au quartier de *Carquois*, dite campagne de *Pleidiou*, porté au plan cadastral sous les numéros **151, 157, 152, 153, 155**, de la section C.

2° Une **terre labourable** et **vague**, terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, quartier de *Carquois*, dite *Pleidiou*.

3° Tout une **maison** à Châteauneuf-Val Saint-Donat, au hameau des *Chabanes*.

4° Une **terre**, quartier de *Pleidiou*.

5° Une **terre**, en nature de bois, même terroir, quartier de *Pégrier*.

6° Une **terre**, même terroir, quartier des *Courbons*.

7° Une **terre** en nature de bois, dite blâche, quartier de *Pégrier*, même terroir.

8° Une **terre** au quartier des *Courbons*, même terroir.

9° Une **terre**, au quartier de la *Plaine*, même terroir.

10° Une **terre**, même terroir, quartier de *Jas du Cœur*, et généralément tous les immeubles que Monsieur **Imbert** Siffroy possède sur le terroir de Châteauneuf-Val-Saint-Donat.

Copie collationnée de ce contrat de vente a été déposée au greffe du du Tribunal civil de Sisteron et l'acte de dépôt a été ou sera signifié à Monsieur le Procureur de la République près le dit Tribunal ;

Et à Madame **Amayenc**, épouse du vendeur, demeurant et domiciliée à Châteauneuf-Val-Saint-Donat.

La présente insertion a lieu à l'effet de purger les immeubles vendus de toutes hypothèques occultes, légales, connues et inconnues qui peuvent les grever.

A défaut d'inscription dans les délais de la loi, les dits immeubles en seront affranchis.

Pour extrait :
BERENGUIER.

A VENDRE
UNE MAISON

située à la plus basse Coste, composée de cave, écurie, trois pièces et grenier aú dessus.

S'adresser pour renseignements au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. B. MICHEL, négociant en fers, crépins et machines agricoles, rue Droite 35, informe sa nombreuse clientèle que par suite d'agrandissement ses magasins et entrepôt sont transférés à partir du 1er janvier Rue de Provence N° 10.

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les **Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczémas**, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, **Epilepsie, Neurasthenie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes.** Ecrire à l'Abbé **LAURET**, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

LA HERNIE

Les Appareils A. CLAVERIE de Paris sont les seuls qui assurent la contention absolue de cette grave infirmité

La hernie n'est pas seulement une infirmité gênante et douloureuse, c'est aussi une infirmité grave.

Une hernie mal contenue, un bandage mal appliqué qui laisse glisser la tumeur, il n'en faut pas plus pour précipiter la venue de l'**étranglement**, trop souvent mortel.

Aussi les hernieux, torturés par les mauvais bandages du commerce, ou déçus par les promesses trompeuses des prétendus spécialistes, totalement inconnus, **ont ils intérêt** à n'accorder leur confiance qu'à des appareils **vraiment efficaces et ayant fait leurs preuves.**

Or, **seuls**, les Appareils pneumatiques sans ressort de M. **A CLAVERIE**, adoptés pour l'armée, la marine, et appliqués dans tous les pays, toujours avec plein succès, à **plus d'un million** de blessés, permettent de garantir quelque soit le cas, le soulagement **immédiat** ainsi que la réduction absolue et **définitive** de l'infirmité.

Seuls les Appareils sans ressort de M. **A. CLAVERIE** assurent à chacun les conseils d'un Professionnel de premier ordre dont la compétence universellement reconnue a su depuis de longues années délivrer tant de blessés de l'inquiétante et gênante infirmité.

C'est pourquoi nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes, Affections abdominales, Varices, etc.**, l'arrivée parmi nous du renommé Spécialiste de Paris qui recevra de 9 h. à 5 h. et fera l'application de ses merveilleux appareils sans ressort en donnant à chacun tous conseils et renseignements désiré à :

DIGNE, Samedi 9 Mars, Hôtel Rémusat.
MANOSQUE, Dimanche 10, Hôtel de la Poste.
FORCALQUIER, Lundi 11, Hôtel Lardeyret.
GAP, Mardi 12, Hôtel des Négociants.
SISTERON, Mercredi 13, Hôtel des Acacias.
VEYNES, Jeudi 14, Hôtel Doucelin.

Ceintures ventrières perfectionnées pour toutes les déviations des organes de la femme — Bas pour varices — Orthopédie, Prothèse.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Stations hivernales
(NICE, CANNES, MENTON, etc...)

De trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies desservent pendant l'hiver les stations du Littoral.

Paris-La Côte d'Azur en 13 heures par train extra-rapide de nuit ou par le train "Côte d'Azur Rapide" (1re classe). — (Voir les indicateurs pour les périodes de mise en marche).

Billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes valables 33 jours, délivrés jusqu'au 15 mai, dans toutes les gares P.L.M. aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis, La Ciotat, St-Cyr-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres

Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la 4e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o.

Faculté de prolongation de une ou plusieurs périodes de quinze jours moyennant le supplément de 10 o/o du prix du billet pour chaque période.

ARRÊTS FACULTATIFS

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

L'eau cosmétique des frères Saint-Joseph est le moyen le plus puissant pour conserver et rétablir la vue ; fortifier les yeux et les paupières. *Prix du flacon : 5 francs.*

HÉMORROÏDES
prompt soulagement, guérison rapide par
LE VÉRITABLE
ONGUENT CANET-GIRARD
ayant plus de cent années d'existence, est un remède souverain pour la guérison de toutes les *plaies, panaris, furoncles, anthrax, blessures de toutes espèces.* Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des *tumeurs, excroissances de chair,* les *abcès* et la *gangrène.*
Chaque rouleau renferme la manière de l'employer. Pour l'avoir véritable, il faut exiger que chaque rouleau porte la signature ci-contre. *Girard*
PRIX DU ROULEAU : 2 FR. — FRANCO POSTE : 2 FR. 20.
VÉRITÉ, Pharmacie, 10, Rue de Turenne, Paris.

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez
le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

LESSIVE PHÉNIX
ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la
LESSIVE PHÉNIX

MESDAMES
Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O-✠, Pharm. Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Bulletin Financier

Au début de la séance la plupart des compartiments avaient fait preuve de fermeté. Mais l'hésitation n'a pas tardé à dominer et à s'accentuer.

Le 3 0/0 est calme à 94.90.

Peu de changements sur les Fonds d'Etats étrangers : Extérieure 96 05 ; Russe 4 0/0 1906 à 106.40 ; le Turc flechit à 92.27.

Pas de changements appréciables sur les Sociétés de Crédit : Comptoir d'Escompte 937 ; Crédit lyonnais 1546 ; Société Générale 821 ; Banque Franco Américaine 502 ; Banco di Roma en avance à 117.50

Les Chemins de fer français flechissent légèrement ; Orléans 1305. Nord 1649.

Les valeurs de traction sont un peu plus faibles à l'exception des Omnibus en hausse à 778. L'Energie Industrielle se maintient facilement à 93.

Les Mines d'or restent discutées : East Rand 66.50.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS.

DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU TRAITEMENT

Il est profondément douloureux de songer à cette partie de notre pauvre humanité, celle qui est affligée de cette triste infirmité appelée hernie. Mais il est plus pénible encore de constater combien tous ces braves gens sont soignés d'une façon déplorable. Les uns martyrisés, écorchés à vif par de véritables instruments de torture ; les autres, atteints d'abord de pointes de hernies, voient leurs infirmités se développer glisser sous le bandage et enfin descendre dans le scrotum.

Nous dirons simplement à nos lecteurs et lectrices de ne pas confondre la haute science de M. Glaser avec certains imitateurs et prétendus guérisseurs n'ayant aucune compétence en matière de hernies.

Dédaignez ces simples marchands, commis-voyageurs, justes bons à vendre un objet de peu de valeur à des prix formidables.

N'achetez plus de bandages avant d'avoir fait une visite à M. Glaser dont le dévouement est si hautement reconnu.

M. Glaser, lui-même, recevra hommes, femmes et enfants atteints de hernies, efforts et descentes, de 8 heures du matin à 4 heures du soir à :

Pertuis, le 1r Mars, Hôtel du Cours.
Manosque, le 2, Hôtel Pascal.
Digne, le 3, Hôtel Boyer-Mistre.
Forcalquier, le 4, Hôtel Crouzet.
SISTERON, le 5, Hôtel des Acacias.

La brochure explicative est envoyée franco sur demande adressée à M. GLASER, Boulevard Sébastopol, 38, Paris.

Maison principale à Courbevoie.

AUX BUVEURS DE VICHY

Plus une eau est fraiche, mieux elle agit

VICHY GÉNÉREUSE est expédiée fco gare, en France, 30 fr. caisse 50 bouteilles, contre mandat à Cie Gdes Sources Vichy-Généreuse, 265 1er, r. de Nîmes, à Vichy.

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN
Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ANGINES - LARYNGITES - GRIPPES
Influenza, Bronchites, Tuberculose, Asthme
guérison rapide et assurée par le
"PULVEOL"
qui s'emploie en
Inhalations, Gargarisme, Vaporisations
— **EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES** —

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Françis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

POUR 13 fr. 50 L'ENVELOPPE A TRINGLE

DUNLOP VÉRITABLE

Garantie UN AN

EST EN VENTE chez tous les Agents de Cycles.

ÉCLAIREZ-VOUS à l'Incandescence au Pétrole Système KITSON

B. R. C. 67, Boul. de Charonne PARIS

à l'Acétylène IDÉAL par les Comprimés DELTA

CONCURRENCE SÉCURITÉ — SANS ODEUR PROPRE

PLACEMENTS D'ARGENT A REVENUS MENSUELS en Reports et en Comptes-Courants à intérêts fixes

PAS DE JEU. — PAS DE SPÉCULATION. — CAPITAUX GARANTIS ET INALIÉNABLES

S'Adresser pour tous les Renseignements à la BANQUE MOBILIÈRE DE CRÉDIT, 5, rue de Chantilly, à Paris.

ÉPARGNE ET FORTUNE 16 pages — 3e année. Revue donnant tous les Tirages Financiers d'après les Listes officielles. Service Gratuit d'Essai pendant 3 mois. Il suffit d'envoyer sa carte de visite affranchie à 0 fr. 05. Même adresse que ci-dessus.

SE FAIT EN TEINTES :

Blanche
Rosée
Rachel
Chair
Naturelle

PRIX DU FLACON verre opale (déposé) 2 fr.

Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel

est une **Eau de Beauté incomparable** absolument inoffensive, **Elle remplace avantageusement** les Crêmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.

SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et procure une fraicheur bien agréable.

M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricant.

Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE DE

SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

TONIQUE, DIGESTIVE

Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :

à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON